

Groupe de recherche pluridisciplinaire responsable du projet d'étude  
**« Identifier les expositions professionnelles et environnementales  
aux cancérogènes des patients atteints de cancer hématologiques  
pris en charge au Centre Hospitalier d'Avignon »**

Contact :

Annie Thébaud-Mony & Moritz Hunsmann

Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS, UMR8156 - U997)

190-198 avenue de France

75244 Paris cedex 13

Paris, le 10 octobre 2016

à  
Monsieur Stéphane Le Foll  
Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Madame Ségolène Royal  
Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer  
Madame Marisol Touraine  
Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes  
Madame Myriam El Khomri  
Ministre du travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social  
Madame Najat Vallaud-Belkacem  
Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Monsieur le ministre,  
Mesdames les ministres,

Nous nous permettons de vous adresser ce courrier suite au refus du financement d'un projet d'étude pluridisciplinaire - **« Identifier les expositions professionnelles et environnementales aux cancérogènes des patients atteints de cancers hématologiques pris en charge au Centre hospitalier d'Avignon : le cas des expositions aux pesticides (présenté sous le sigle CAN EXPO PEST) –** soumis pour financement en juillet 2016 en réponse à l'appel à projets Ecophyto II. Ce projet s'inscrivant dans les priorités affichées des plans concernant la santé, le travail et l'environnement, nous avons considéré nécessaire d'adresser cette lettre non seulement à vous, Monsieur le ministre de l'Agriculture, en charge de l'application du Plan Ecophyto, mais plus largement à vous, Mesdames les ministres, qui avez en charge respectivement la Santé, l'Environnement, le Travail et la Recherche scientifique.

Comme vous le savez, le Sénat, l'Inserm, les Plans Santé-Travail III et Santé-Environnement III, ainsi que le récent rapport d'expertise collective de l'ANSES, expriment de façon insistante et convergente l'urgence d'une meilleure connaissance des lieux, pratiques et conditions d'exposition professionnelle aux pesticides, en situation réelle de travail et dans la durée. Cette préoccupation fait écho à des tendances très inquiétantes de croissance des épidémies de cancers, d'atteintes reproductives et neurologiques.

En tant que chercheur-e-s en santé publique et santé au travail, cette situation nous interpelle. C'est la raison pour laquelle, nous avons été amené-e-s à répondre ensemble aux demandes d'une équipe hospitalière à Avignon. En effet, les médecins (cliniciens,

anatomopathologistes et biologistes) s'inquiètent de la forte augmentation des cas d'hémopathie maligne (lymphomes, leucémies et myélomes) diagnostiqués dans le bassin de population du Vaucluse, en particulier parmi des actifs travaillant en agriculture, et pris en charge par le service d'Oncologie-Hématologie du Centre Hospitalier d'Avignon. Nous avons élaboré un programme de recherche pluridisciplinaire (sciences sociales, sciences de la vie) en coopération avec les cliniciens (onco-hématologues, médecins du travail, généralistes), dont un volet concerne plus particulièrement l'identification des expositions professionnelles aux pesticides dans les parcours professionnels (et résidentiels) des patients. C'est ce volet qui fait l'objet de notre réponse à l'appel à projets Ecophyto II. Ce projet répond à ce que l'expertise collective Inserm met au rang des priorités absolues en matière de besoins de connaissance de l'exposition aux pesticides tout au long des parcours professionnels des travailleurs exposés, démarche que nous proposons de compléter par la prise en compte des expositions environnementales, à travers la reconstitution des parcours résidentiels des patients. Dans le cadre de ce projet, la création d'un groupe d'expertise des parcours professionnels et résidentiels est prévue, comportant des spécialistes de l'exposition aux substances toxiques (toxicologues, ergo-toxicologues, ingénieurs de prévention), de l'organisation du travail et des parcours professionnels (sociologues), ainsi que des personnes ayant l'expérience de l'exposition (agriculteurs en activité ou à la retraite, médecins du travail).

Ce projet a été présenté en juillet 2016 dans le cadre de l'appel à projets Ecophyto II, axe III, action 13 : « *Evaluer et maîtriser les risques et les impacts : mieux connaître les expositions* ». Fin août, il nous a été indiqué par l'association Phyto-victimes, destinataire du classement des projets ayant été examinés, que notre projet était classé « priorité 1 ». Puis nous avons appris, toujours via l'association Phyto-victimes (qui en a été informée par le ministère de l'Agriculture), que notre projet était finalement déclassé au terme d'arbitrages sur lesquels aucune information précise ne nous a été donnée. Cette décision nous a surpris d'autant plus que le document de synthèse du ministère de l'Agriculture adressé fin août à l'association Phyto-victimes indiquait que les moyens financiers alloués à l'action 13 de l'appel à projets étaient suffisants pour financer tous les projets classés « priorité 1 » et que dans les deux scénarii financiers proposés, notre projet était financé dans son intégralité. Suite à une tentative infructueuse de contact au ministère de l'Agriculture pour obtenir des informations avant avis définitif, le rejet de notre projet nous a été signifié le 28 septembre 2016 par un message électronique circulaire émanant du Secrétariat permanent du plan Ecophyto, message non signé et sans motif spécifique de refus (voir PJ).

Ce refus suscite de notre part des interrogations sur le processus d'évaluation de projets correspondant à une priorité affichée des plans évoqués ci-dessus. S'agissant de travaux pluridisciplinaires, l'approche proposée dans notre projet d'étude a-t-elle été examinée par un comité d'expertise composé d'experts – indépendants – issus des différentes disciplines représentées dans l'équipe présentant le projet ? Si oui, nous souhaitons obtenir l'évaluation et les critiques émanant du comité d'expertise des projets, afin de comprendre pourquoi, après classement, notre projet a été déclassé. S'agit-il de critiques ou questions concernant les objectifs, les hypothèses et méthodes de travail décrites dans le projet ? En ce cas, elles nous seraient utiles dans la perspective de nouvelles demandes de soutien financier. Si non, nous demandons la réponse aux questions que nous nous posons quant à la rigueur et l'impartialité des choix effectués : quelles ont été les modalités d'examen des dossiers ? Par qui ? Selon quels critères ? Quels sont les projets retenus ? Comment ont été opérés les choix d'attribution budgétaire à chacun d'entre eux ?

Compte tenu du travail qu'exige des chercheurs la réponse aux appels à projets, il nous paraît légitime d'obtenir des réponses aux questions que nous nous posons. En effet, avec ce projet, notre équipe de recherche répond à une demande sociale cruciale, et jusqu'à présent non prise en compte en santé publique, celle de la mise en visibilité des pathologies liées aux pesticides. En l'absence de toute justification scientifique précise des raisons de ce refus, celui-ci nous apparaît comme une décision de nature politique qui, malheureusement, contribue au maintien de l'invisibilité des maladies liées à l'exposition professionnelle et environnementale aux pesticides. Cette décision repousse d'autant la production de connaissances nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de prévention et de réparation, dont les rapports de l'ANSES et de l'INSERM soulignent l'impérieuse nécessité.

Nous sommes à votre disposition, Monsieur le ministre, Mesdames les ministres, pour des informations complémentaires sur nos préoccupations concernant la gravité des impacts sanitaires des pesticides, nos travaux et projets de recherche, ainsi que sur les difficultés rencontrées par nos laboratoires dans la prise en charge financière de travaux scientifiques répondant aux besoins de production de connaissances sur des enjeux de santé aussi critiques que les cancers associés à l'exposition aux pesticides.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos demandes, nous vous prions d'agréer l'expression de notre haute considération.

#### **Signataires,**

SLAMA, Borhane	Médecin, praticien hospitalier, chef du service d'Oncologie-Hématologie, Centre Hospitalier d'Avignon
HUNSMANN, Moritz	Chargé de recherche CNRS, Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les Enjeux Sociaux, Paris (IRIS, UMR 8156)
THEBAUD-MONY, Annie	Directrice de recherche honoraire INSERM, Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les Enjeux Sociaux, Paris (IRIS, UMR 8156) et Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle en Seine Saint-Denis (GISCOPI 93), Université Paris 13 Bobigny
DECOSSE, Frédéric	Chargé de recherche CNRS, Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail, Aix-en-Provence (LEST, UMR 7317)
BOUFFARTIGUE, Paul	Directeur de recherche CNRS, Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail, Aix-en-Provence (LEST, UMR 7317)
LYSANIUK, Benjamin	Chargé de recherche CNRS, Pôle de Recherche pour l'Organisation et la Diffusion de l'Information Géographique, Paris (PRODIG, UMR8586), et directeur du Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle en Seine Saint-Denis (GISCOPI93), Université Paris 13, Bobigny

DURAND, Cécile	Chargée d'études, Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail, Aix-en-Provence (LEST, UMR 7317) / Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle en Seine Saint-Denis (GISCO93), Université Paris 13 Bobigny
CLOAREC Nicolas	Médecin, service d'Oncologie-Hématologie, Centre Hospitalier d'Avignon
BESSE, Christelle	Cadre de santé, coordinatrice du groupe de travail "cancer et travail", service d'Oncologie-Hématologie, Centre Hospitalier d'Avignon
ARMAND RASTANO, Églantine	Assistante sociale, service d'Oncologie-Hématologie, Centre Hospitalier d'Avignon
LAMBERTIN, Mireille	Médecin généraliste, Pôle santé de Vedène (84)
DE LABRUSSE, Benoît	Médecin du travail, Avignon
LE MEUR, Brigitte	Médecin du travail, Avignon

**Réponse du ministère de l'agriculture au projet de recherche « Identifier les expositions professionnelles et environnementales aux cancérogènes des patients atteints de cancer hématologiques pris en charge au Centre Hospitalier d'Avignon »**

	"Ecophyto" <ecophyto-2018.dgal@agriculture.gouv.fr>
date	28/09/16 11:49
objet	<b>Re: Réponse à l'appel à projet Ecophyto II</b>

Bonjour,

Vous avez soumis le projet "CAN EXPO PEST" à l'appel à projets national Ecophyto II lancé le 27 mai 2016 et se clôturant le 4 juillet 2016.

145 projets ont été reçus pour un montant total de subventions sollicitées de 15.5 millions d'euros. L'enveloppe prévue étant de 3.975 millions d'euros, un important travail de sélection des projets reçus a été nécessaire.

Nous avons le regret de vous informer que ce projet n'a pas été retenu dans le cadre de cet appel à projets.

D'une façon générale, les raisons justifiant le refus d'un projet ont pu être les suivantes :

- l'enveloppe financière disponible de l'appel à projets était insuffisante pour permettre le financement de ce projet, d'autres projets ayant été jugés prioritaires ou plus novateurs au regard des enjeux et actions du plan Ecophyto II, ou l'analyse des enjeux et des besoins des acteurs n'étaient pas suffisante pour estimer son caractère prioritaire ;
- les impacts prévisibles du projet n'étaient pas suffisamment détaillés, en particulier en termes de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques envisageable ou de diminution attendue des risques et impacts associés à leur utilisation ;
- le projet a été jugé non abouti ou non finalisé, nécessitant davantage de précisions dans la méthodologie ou dans la mise en œuvre envisagées ;
- le projet ne prévoyait pas suffisamment de partenariats ou d'interactions avec les acteurs des domaines concernés ;
- la valorisation du projet ou de ses résultats n'est pas apparue suffisante, les résultats attendus ont été jugés peu opérationnels ou peu généralisables ;
- la portée du projet paraissait trop limitée quant à ses publics cibles ;
- le projet était de portée régionale et relève à ce titre des appels à projets régionaux.

Un nouvel appel à projets national Ecophyto II sera lancé au cours de l'année 2017.

Par ailleurs, des dispositifs régionaux Ecophyto II ont également été lancés cette année. Nous vous invitons à vous rapprocher des agences de l'eau, des services de l'État en région et des Conseils régionaux pour en connaître les modalités.

Cordialement,

--

Secrétariat permanent du plan Ecophyto  
Sous Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux  
Direction générale de l'alimentation  
Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt  
251, rue de Vaugirard  
75732 Paris cedex 15